



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2024/02

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} février 2024
Date d'affichage de la convocation : 1^{er} février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 8 février 2024

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. GENESTIER, Mme COHEN, M. LECLERC ; M. MADER, M. TOUZOT, Mme KLINGELSMITT.

**Absents
excusés
ayant donné
procuration :** Mme MAGAUD pouvoir à Mme GIRAUD ; M. GRANDJEAN, pouvoir à M. CHOTARD ; M. FOUGERE, pouvoir à Mme LAMY ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; M. DURAND, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme PERRIN, pouvoir à M. MADER ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Absente Mme LAURENT WILCYNSKI Sandra

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 7

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Débat d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur : M. CHOTARD

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires telles que présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en annexe.

Le débat d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires pour 2024.

*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*



Acte certifié exécutoire après
- transmission en Préfecture le 9 février 2024
- publication sur le site internet de la Ville le 9 février 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

S²LO

ID : 069-216902783-20240208-DEL2024_02-DE



Ville de Genay

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Conseil Municipal du 8 février 2024

Sommaire Général

Préambule	p.3
1. Le contexte général	p.4
1.1. Le contexte économique	p.4
1.1.1. Au niveau mondial	p.4
1.1.2. Dans la zone Euro	p.4
1.1.3. Au niveau national	p.5
1.2. Les mesures législatives relatives aux finances locales	p.6
2. La situation financière de la Commune de Genay en janvier 2024	p.8
2.1. Analyse budgétaire rétrospective synthétique	p.8
2.2. L'évolution des recettes	p.9
2.2.1. Point sur la fiscalité	p.9
2.2.2. Section de fonctionnement	p.10
2.2.3. Section d'investissement	p.12
2.3. L'état de la dette	p.12
2.4. Les prévisions de dépenses	p.13
2.4.1. Section de fonctionnement	p.13
2.4.2. Section d'investissement	p.14
3. Les grandes orientations pour le BP 2024	p.15

Préambule

Conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal est appelé à tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen de son budget primitif.

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales précise que :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Ce débat est destiné à permettre aux élus :

- de disposer des éléments d'informations essentiels sur la situation budgétaire et financière de leur commune, et notamment les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- de faire les choix fondamentaux en matière de mobilisation des recettes et tout particulièrement de la fiscalité et de l'emprunt ;
- de dessiner les axes fondateurs qui guideront à l'élaboration du futur budget primitif.

Depuis le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante.

Il est à noter que le budget primitif de la Commune devra être adopté avant le 15 avril 2024.

Le présent rapport d'orientations budgétaires a pour but de :

- présenter le contexte macroéconomique international et national ;
- préciser la situation financière de la commune de Genay à ce jour ;
- présenter les grandes orientations budgétaires pour l'année 2024.

1. Le contexte général

Sources : Caisse d'Epargne

1.1. Le contexte économique

1.1.1. *Au niveau mondial : une croissance modérée en 2023*

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée.

Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation reflue plus vite qu'anticipé, à 3,9% en novembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique. L'activité s'est montrée atone avec une baisse du PIB de 0,1% au T3, après +0,2% T/T au T2 et +0,3% au T1.

Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3 en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire.

En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

1.1.2. *Dans la zone Euro : la dynamique de désinflation se poursuit*

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible aux deux premiers trimestres 2023. Les estimations pour les troisièmes et quatrièmes trimestres permettent d'établir une prévision de à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale à 8% au premier trimestre puis à 6,2% au deuxième trimestre après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre 5,5% sur l'ensemble de l'année.

Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

1.1.3. *Au niveau national*

Une croissance plus résiliente qu'attendu

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au premier trimestre, la croissance économique a retrouvé des couleurs au deuxième trimestre malgré l'inflation persistante notamment grâce à la bonne performance des exportations. Elle a ensuite été légèrement négative troisième trimestre.

Cette faible performance cache des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages qui a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne la bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 0,5% au T3, après +1,2% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (-1,1%) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock contribue légèrement à la croissance du PIB (+0,3 point après +0,7 au T2).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance légèrement sous 1% en moyenne cette année.

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. La hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

Les perspectives d'emploi restent favorables

En 2023, l'évolution du marché du travail est restée favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. L'emploi se situe 0,8 % au-dessus de son niveau d'un an auparavant (soit +207 000 emplois) et dépasse de 4,8 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit plus de 1,2 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'alternance.

Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au premier trimestre (son niveau le plus bas depuis 1982), à 7,4% au troisième trimestre. En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6%. Le taux d'activité des 15-64 ans s'est légèrement replié (-0,1 point à 73,8%) mais a augmenté pour les 15-24 ans (+0,8 point à 42,9 %).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

Le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards € des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. En 2023, il était en hausse à 112,5%. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

1.2. Les mesures législatives relatives aux finances locales

La loi de finances initiale (LFI) pour 2024 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui vise à une diminution de la dépense publique.

Dans ce cadre, les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'état aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

Pour 2024, l'État annonce renforcer son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ». Celui-ci s'établit désormais à 2,5 Md€.

Parmi les priorités, la rénovation des écoles.

Afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, « l'objectif de verdissement » des dotations est renforcé pour atteindre près de 0,5 Md€ soit 25% de l'enveloppe globale.

Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru pour la dotation de soutien à l'investissement local (de 25 % à 30 %) et introduit pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), avec des objectifs respectifs de 20 % et 25 %.

Les principaux projets d'investissement de la commune de Genay, notamment ceux concernant les bâtiments scolaires qui visent des objectifs ambitieux de transition énergétique, entrent pleinement dans les objectifs du fonds vert et feront l'objet de demandes de subvention.

En conclusion de cette première partie, le contexte national et international demeure donc fragile pour l'année 2024 notamment du fait des divers conflits et il convient d'une part de prévoir une permanence de l'inflation même si celle-ci est mesurée par rapport à 2023 et d'autre part d'anticiper une hausse conséquente de la facture énergétique.

2. La situation financière de la Commune de Genay en janvier 2024

2.1. Analyse budgétaire rétrospective synthétique

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Total des produits de fonctionnement	5612	5650	5585	5879	6 957	7 217
<i>dont impôts locaux</i>	2435	2527	2628	2861	2751	2 972
Total des charges de fonctionnement	5296	5575	5222	5228	5 392	5 859
<i>dont charges de personnel</i>	2541	2898	2856	2828	2831	3 171
<i>dont achats et charges externes</i>	1253	1300	992	1065	1 297	1 408
<i>dont charges financières</i>	185	181	177	174	170	165
Résultats comptables	316	75	363	651	1 565	1 357

Nb : les sommes indiquées en K€ sont issues des Comptes Administratifs (le CA 2023 est à ce jour une prévision).

Ce tableau d'analyse rétrospective indique que :

- *Les recettes de fonctionnement* sont restées à un niveau quasiment équivalent sur la période 2018-2021 malgré des recettes fiscales dynamiques, et ce notamment du fait de la baisse des dotations de l'Etat. Pour rappel, l'année 2022 a été marquée par une évolution des recettes importantes liée pour partie à une augmentation des bases d'imposition décidée par l'Etat au regard de l'inflation couplée à un versement retardé de la compensation de taxe d'habitation de 2021, et pour partie à une gestion rigoureuse qui a permis de dégager un excédent important dont une part est reversée en recettes de fonctionnement. Le même schéma s'applique pour l'année 2023 avec une intensité moindre puisque le doublement « artificiel » de la compensation de TH n'opère pas.
- *Les charges de fonctionnement* demeurent également stabilisées sur la période 2018-2022. Malgré l'inflation connue en 2022, le niveau de dépenses de fonctionnement demeure en effet inférieur à l'année 2019 (référence pré COVID) du fait d'une gestion rigoureuse de la dépense. En 2023, les charges générales augmentent du fait de l'inflation et de la hausse du prix des énergies. Par ailleurs, les charges de personnel augmentent du fait de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.
- *Des résultats comptables* intéressants sont donc à prévoir pour l'année 2023 du fait d'une évolution des dépenses de fonctionnement moins importante que celle des recettes.

2.2. L'évolution des recettes

2.2.1. Point sur la fiscalité

Les perspectives en matière de fiscalité pour 2024

Compte tenu de la situation de l'inflation décrite en première partie, l'année 2024 devrait être marquée par une revalorisation des bases d'imposition décidée par l'Etat mais dans une proportion moindre que celle de l'année 2023.

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Compte-tenu de l'inflation connue cette année, cette revalorisation devrait s'établir en 2024 à **3,9%** (applicable à la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ce qui entraînera une augmentation automatique des recettes de fonctionnement de la commune sans modification des taux.

Aussi, pour 2024, il sera proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises installées sur la commune.

Quelques rappels relatifs à la fiscalité à Genay :

Généralités :

La Commune de Genay conserve des taux d'imposition plus bas que la moyenne, qu'elle soit pour la même strate de collectivité ou nationale. Le produit de la fiscalité directe locale représente 41 % des produits de fonctionnement de la Commune.

Il est une nouvelle fois à souligner que la Commune de Genay n'a pas fait évoluer ses taux d'imposition depuis 2004.

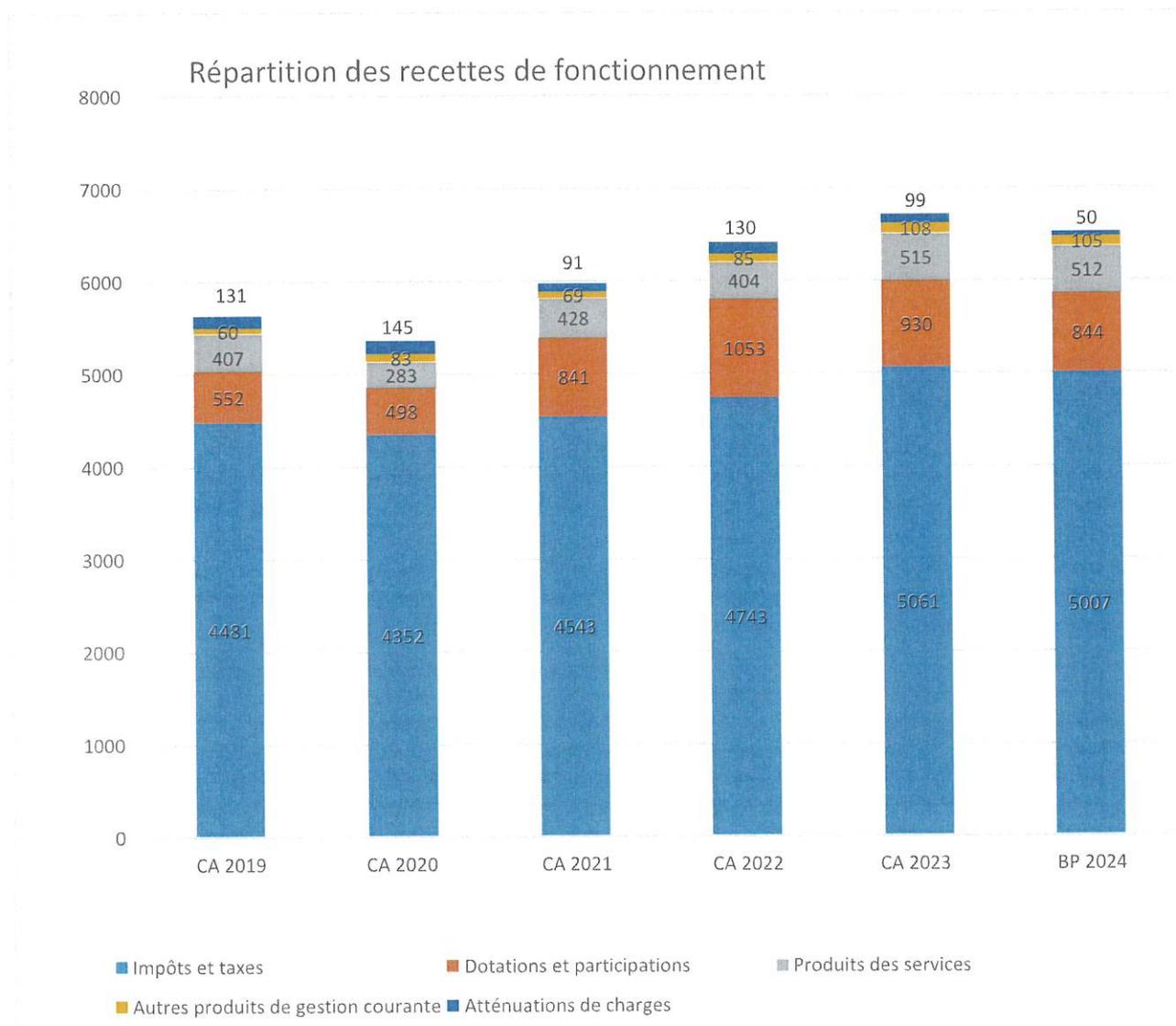
	Genay	Strate	Taux moyens nationaux
TFB	25,53%	31,99%	32,62%
TFNB	41,90%	52,45%	49,72%

Rappel des taux de fiscalité locale à Genay par rapport à la moyenne nationale des communes et par rapport aux communes ayant une population de 5.000 à 10.000 habitants en France en 2020 (derniers chiffres disponibles)

Il est enfin à noter que la Commune exonère de taxe foncière sur les propriétés bâties durant deux ans les constructions nouvelles financées au moyen de prêts aidés de l'Etat ou de prêts conventionnés, et exonère à 50 % durant 5 ans les logements anciens économes en énergie.

2.2.2. Les recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement sur la période 2019-2024 :

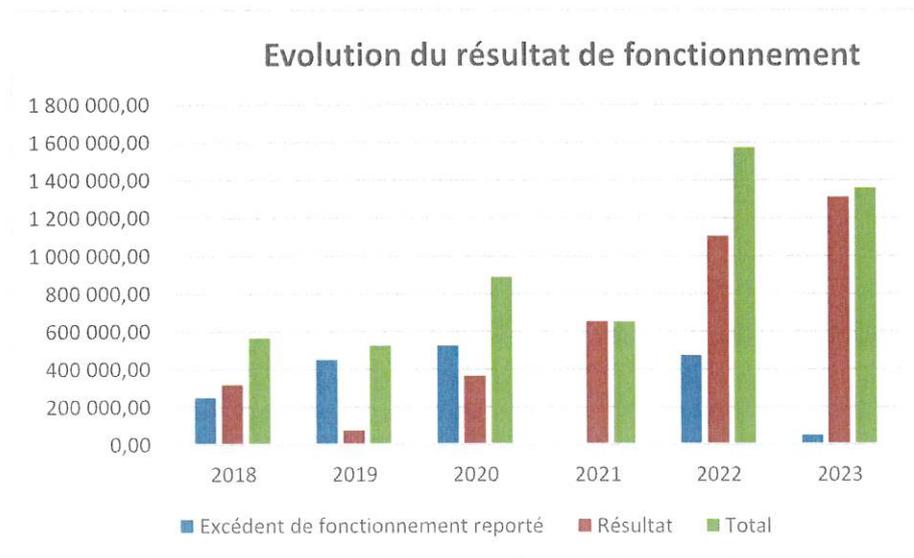


La période 2019-2023 a été marquée par :

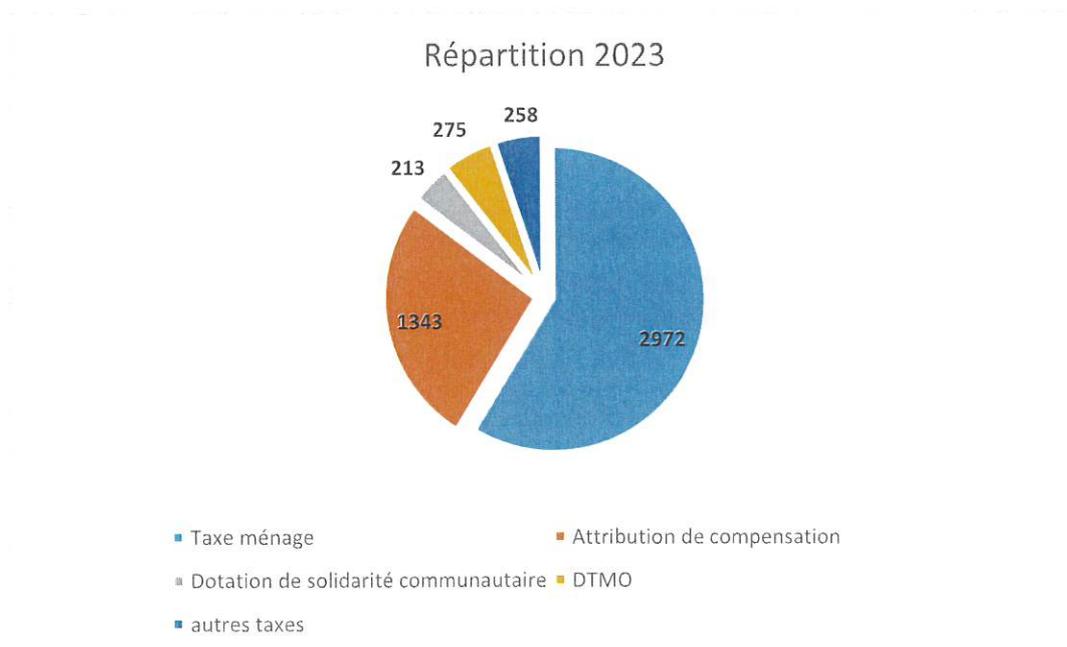
- Une progression lente des recettes fiscales (taxes ménages notamment) basée uniquement sur l'augmentation de l'assiette compte tenu de la stabilité des taux, avec une évolution notable en 2023 liée à l'augmentation des bases par le PLF ;
- Une diminution des dotations et participations, avec notamment une baisse régulière de la part forfaitaire de la DGF devenue nulle depuis 2020. Pour rappel, la perte cumulée des recettes depuis 2013 s'élève à plus de 2 millions d'euros pour la commune ;
- Une augmentation régulière des produits des services (cantine et activités périscolaires notamment) à l'exception de l'année 2020 marquée par une baisse sensible des produits des services (fermeture de la cantine scolaire, arrêt d'activité périscolaires...) ;
- Une évolution non linéaire des droits de mutation liée aux évolutions du marché de l'immobilier, qui a connu un pic en 2021 et une petite diminution en 2022 ;
- La variation notable des dotations en 2022 s'explique par le rattrapage de compensation de TH lié à la modification du calcul du coefficient correcteur.

Pour 2024, les prévisions de recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir à un niveau très légèrement inférieur à 2023 et ce malgré l'augmentation des bases fiscales décidées par le gouvernement du fait notamment d'une baisse prévisible des droits de mutation liée à la faible activité du marché de l'immobilier.

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation du résultat comptable, il convient de prévoir une hausse globale des recettes de fonctionnement, en incluant l'excédent antérieur reporté.



Zoom sur la décomposition des recettes fiscales :



- Les « taxes ménages » représentent 59% des produits fiscaux (41% du total des recettes réelles de fonctionnement) en 2023. Elles sont constituées essentiellement de la Taxe Foncière depuis la suppression de la TH qui fait l'objet d'une compensation ;
- L'attribution de compensation (résultante de l'ancienne Taxe Professionnelle Unique) d'un montant de 1.343 k€ en 2023.
- La Dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par la Métropole de Lyon s'est établie à 213K€ en 2023.
Nota : l'année 2023 a été particulière sur ce point puisqu'un deux versements de 2022 a été réalisé en 2023 portant artificiellement le montant de la DSC à 150% de 142K€.
- Les droits de mutation (DMTO) fluctuent selon les exercices. Ils ont été au plus bas en 2020 (220 k€) et au plus haut en 2021 (358 k€) pour revenir à une moyenne à 275K€ en 2023.

Pour 2024, outre l'augmentation de la recette fiscale liée à l'augmentation des bases fiscales décidée par l'Etat et le complément de compensation de TH, il convient de prévoir un retour à la norme de la DSC et il paraît prudent de prévoir une diminution des droits de mutation.

2.2.3. Section d'investissement

Les recettes principales de la section d'investissement sont :

- l'excédent antérieur reporté ;
- le FCTVA ;
- les subventions d'équipement perçues ;
- l'emprunt éventuel ;
- l'autofinancement, c'est-dire la part d'excédent de fonctionnement de l'année antérieure que l'exécutif décide de reverser à la section d'investissement.

Recettes d'investissement prévisionnelles pour l'année 2024 :

L'excédent reporté est à prévoir en augmentation à hauteur de 2.258.774€.

Il est à prévoir une diminution du FCTVA par rapport à l'année 2023 puisque celui-ci est lié aux investissements de l'année 2021 qui étaient moins importants que ceux de 2020.

Au niveau des subventions d'équipement, le solde de 210.000€ de la subvention de l'Etat pour la Plaine des Sports et des Familles a bien été enregistré en 2023. Une subvention est attendue de la part de la Région pour le réaménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat pour l'équipement des policiers municipaux mais également sur le « Fonds vert » en fonction de l'avancement des projets de travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Une demande de subvention va également être formulée à la DRAC pour l'aménagement de la ludothèque.

Enfin, l'excédent de fonctionnement lié à la maîtrise des dépenses de fonctionnement décrite plus haut permet d'envisager de le reporter en partie et ainsi et de bénéficier d'une capacité d'autofinancement intéressante.

Aussi, il n'apparaît pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour cette année.

2.3 Situation de la dette

La dette de Genay s'élevait à 3 842 000 € en 2022 soit un endettement par habitant de 684€ (pour une moyenne de 763€ par habitant pour les communes appartenant à la strate entre 5.000 et 10 000 hab.)

L'annuité de la dette reste constante à un montant de 59€/habitant, quand la moyenne de la strate s'élève à 97€ par habitant.

Au 1er janvier 2024 l'encours de la dette de la commune est de 3 676 367,17€, pour une annuité de 330 476,37€.

Depuis 2020, la commune de Genay compte 4 emprunts :

- Un emprunt à taux fixe à rembourser jusqu'en 2041 (2 205 302,78€ de capital restant dû au 01/12/2023)
- Un emprunt à taux variable basé sur l'EURIBOR 3 Mois avec un seuil à 6% à rembourser jusqu'en 2040 (736 109,15€ de capital restant dû au 01/02/2024).
- Un emprunt à taux fixe, souscrit en 2020 pour financer l'aménagement de la plaine des sports, à rembourser jusqu'en 2036 (408 333,37€ de capital restant dû au 01/02/2024).
- Un emprunt à taux fixe souscrit en 2020 pour financer également la plaine des sports, à rembourser jusqu'en 2035 (398 834,55€ de capital restant dû au 15/03/2024).

La capacité de désendettement est de 3,9 années (ratio considéré comme satisfaisant en deçà de 8 années).

La dette est donc considérée comme saine et maîtrisée.

2.4 Les prévisions de dépenses

2.4.1 Section de fonctionnement

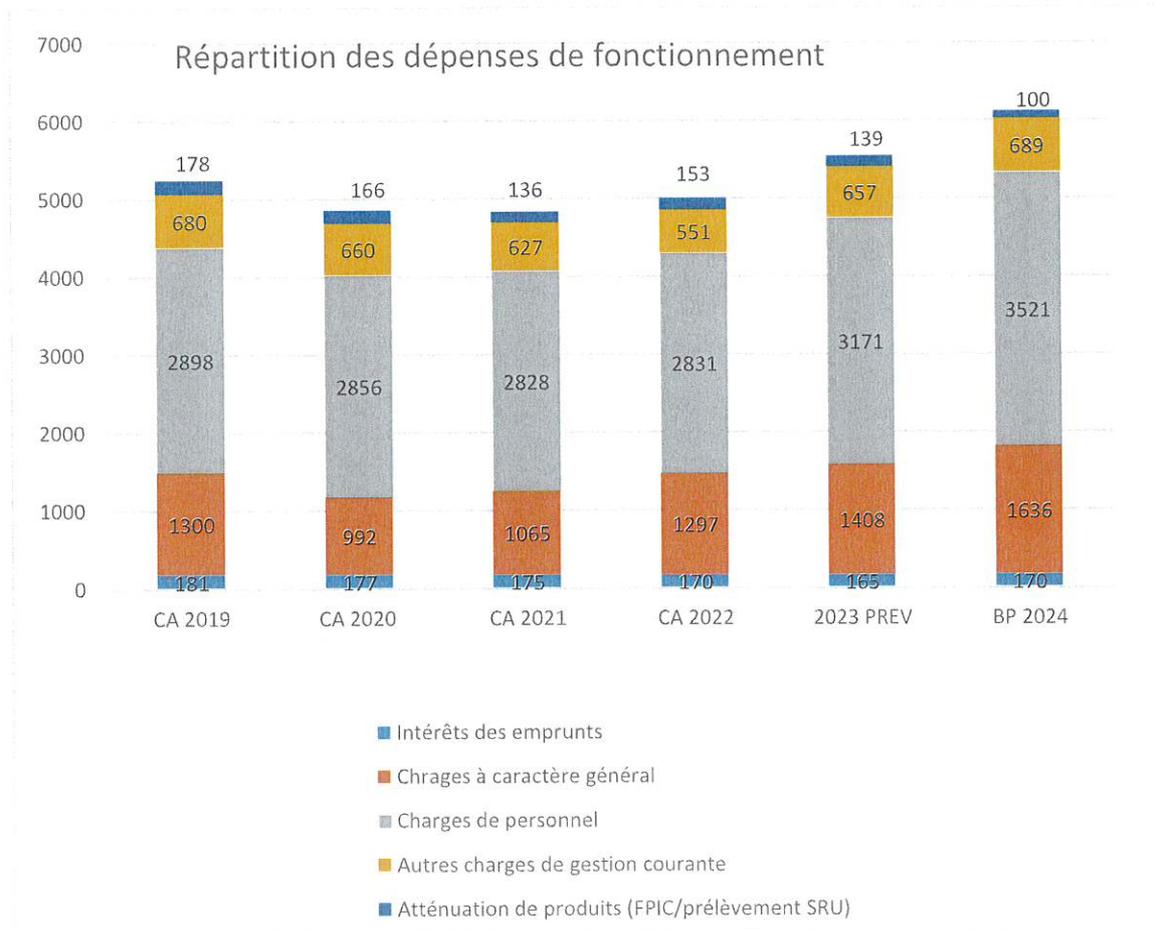
Après une année 2020 marquée par une baisse « artificielle » des dépenses de fonctionnement, l'année 2021 avait connu une reprise progressive d'activité marquée néanmoins par une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En 2022, le niveau d'activité rejoint celui d'avant COVID et les dépenses, en particulier les charges à caractère général, reviennent au niveau de référence de 2019 autour de 1,3M€.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2022 a permis de dégager un résultat comptable encore plus élevé que les années précédentes.

L'année 2023 a vu une légère hausse des charges à caractère général (chapitre 011) liée à l'inflation record ainsi qu'une augmentation des charges de personnel consécutive de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale.

Pour l'année 2024, l'objectif est de poursuivre cette maîtrise de la dépense afin de stabiliser la santé financière de la commune et continuer à dégager une bonne capacité d'autofinancement. Cet objectif devra être poursuivi tout en tenant compte de l'inflation et de la flambée inédite des prix de l'énergie.



Ainsi une attention devra être portée sur le maintien d'un niveau de dépenses courantes (chapitre 011), hors énergies, équivalent à 2023 malgré l'inflation (ce qui représente de fait une réduction de la dépense nette).

Car en effet, les prévisions fournies par le SIGERLY en matière de dépenses d'énergies atteignent une hausse de l'ordre de 125% (de 200K€ à 435K€) pour 2024, malgré les mesures de sobriété énergétique mises en place, ce qui renforce la nécessité de réaliser les investissements d'ores et déjà prévus dans le cadre du CPE.

Par ailleurs, la volonté de maintenir un service public de qualité et proche de l'habitant, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale appliquée à une année budgétaire complète, la mise en place du RIFSEEP et la généralisation des titres-restaurant incitent à prévoir une augmentation des charges de personnel (chapitre 012).

Enfin, s'agissant des autres charges de gestion courante (chapitre 65), celles-ci devraient rester équivalentes aux années précédentes avec un maintien du soutien à la vie associative.

2.4.2 Section d'investissement

Les dépenses d'équipement en 2023 se sont élevées à 1251k€, soit 223€/hab.

2024 sera marquée par le lancement concret des opérations d'investissement sur le Parc de Rancé mais aussi sur les bâtiments scolaires, tel que précisé dans la 3^{ème} partie du document.

3. Les grandes orientations pour le Budget primitif 2024

En 2024, la municipalité continuera naturellement d'inscrire son action dans la mise en œuvre du programme politique soumis aux Ganathains en 2020. Les projets d'investissement pour l'année s'inscrivent dans une planification sur 5 ans et plus.

3.1 Les projets d'investissements structurants 2024-2028 (et suivants)

Le tableau synthétique ci-dessous reprend les projets majeurs **pour 2024 et les années suivantes** avec une estimation des dépenses d'investissement.

			2024	2025	2026	2027	2028 et suivantes	TOTAL
Bâtiments	Evolution des bâtiments scolaires sportifs et culturels du centre-bourg*	Phase1	200 000	1 900 000	1 900 000	0	0	4 000 000
		Phase 2	120 000	1 800 000	1 850 000	1 850 000	0	5 620 000
		Phase 3	0	0	0	500 000	6 500 000	7 000 000
	Médiathèque	Ludothèque	70 000	0	0	0	0	70 000
		Aménagements	25 000	25 000	0	0	0	50 000
	Hôtel de Ville	Archives	30 000	0	0	0	0	30 000
		1er étage	30 000	0	0	0	0	30 000
		2ème étage	0	30 000	0	0	0	30 000
	Dispositif général de contrôle d'accès		50 000	50 000	0	0	0	100 000
	Epicierie Sociale et Solidaire		70 000	0	0	0	0	70 000
La Poste		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000	
Espaces publics	Parc de Rancé		200 000	200 000	0	0	0	400 000
	Cimetière		20 000	40 000	40 000	0	0	100 000
	Créations d'espaces "de respiration"	Parcelle "Neuville"	10 000	0	0	0	0	10 000
		Parcelle "Proulieu"	0	10 000	0	0	0	10 000
	Plaine des sports - phase 2		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
	Stade Claude Perret		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Abondement FIC/PROX travaux voirie		125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	625 000	
TOTAL			945 000	4 175 000	3 910 000	2 595 000	6 745 000	18 370 000

* Sont regroupées ici l'ensemble des opérations d'agrandissement des locaux scolaires pour faire face à l'augmentation des effectifs ainsi que les opérations de rénovation énergétique des bâtiments municipaux du centre-bourg qu'ils soient scolaires, sportifs ou culturels.

En détails :

Phase 1 : restaurant scolaire (agrandissement + transformation en self pour les élémentaires + création d'une salle associative de 200m² + rénovation énergétique du bâtiment) + nouveau préau + végétalisation des cours + réaménagement de la place des écoliers.

Phase 2 : rénovation énergétique des bâtiments Cousteau A et B, médiathèque, gymnase et espace Ganathain + changement de chaudière + création de 3 classes supplémentaires en élémentaire.

Phase 3 : déplacement city-stade + construction d'une nouvelle école maternelle de 10 classes.

Il convient de préciser que l'ensemble des projets structurants listés ci-dessus pourront être financés par 3 moyens : autofinancement, subvention ou emprunt.

Naturellement, chaque projet devra faire l'objet de recherches de subventions spécifiques. Un certain nombre d'entre eux a d'ores et déjà fait l'objet de ces recherches de financement.

3.2 Les autres projets d'investissements 2024

En plus des projets structurants listés ci-avant, l'année 2024 verra conduire la commune conduire des projets d'investissement de moindre ampleur mais néanmoins nécessaires. Certains d'entre eux sont d'ores et déjà chiffrés, d'autres le seront au moment du vote du BP 2024.

En voici une liste non exhaustive :

Bâtiments/divers :

- Acquisition de matériel de vidéo-projection et de visio-conférence pour la mairie, la salle vidéo de la médiathèque et la salle Saint-Exupéry (chiffrage en cours)
- Remplacement des bâches de la halle marchande (45.000€)
- « Relamping » des bâtiments des services techniques (20.000€)
- Acquisition d'un camion électrique pour les espace verts (65.000€)
- Travaux d'amélioration dans la crèche avec climatisation (reste à charge ville : 20.000€)
- Matériel informatique (chiffrage en cours)

Sports et vie associative :

- Acquisition de matériel de rangement et d'infirmerie pour les vestiaires du stade de football de la plaine des sports (chiffrage en cours)
- Hall des sports : aménagement local rangement et travaux abords (chiffrage en cours)

Tranquillité :

- Déploiement de la vidéo surveillance (40.000€)
- Acquisition de caméras piétons pour la police municipale (3500€)

Espaces publics :

- Mise en place d'un jalonnement piétons dans la Ville et d'une signalétique plus lisible et cohérente des bâtiments municipaux (chiffrage en cours)
- Installation de bancs aux abords de l'église (chiffrage en cours)
- Réfections des toilettes publiques (chiffrage en cours)
- Subvention d'équipement pour réalisation d'une fresque en face de la Madonne (15.000€)
- Aménagement d'une nouvelle arrivée d'eau et de rangements aux jardins familiaux de la plaine des sports et des familles (chiffrage en cours)